



**F A É C U M**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS  
ÉTUDIANTES DU CAMPUS  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

## **PRIX DES INITIATIVES FAVORISANT L'IMPLICATION DES FEMMES\***

**Date limite 2018-2019 : 3 avril 2019**

**Montant des subventions assorties aux prix : 1 000 \$, 750 \$ et 500 \$**

Le Prix des initiatives favorisant l'implication des femmes vise à encourager les associations étudiantes membres de la FAÉCUM à se doter d'un plan d'action et à agir concrètement afin d'améliorer la représentation des femmes au sein de leurs lieux décisionnels.

### **Objectifs du programme**

- Reconnaître, valoriser et faire rayonner les mesures prises par les associations étudiantes visant à améliorer la représentation des femmes au sein de leurs lieux décisionnels;
- Appuyer, par une aide financière octroyée sous forme de subvention, la mise en place de ces mesures;
- Améliorer la représentation des femmes au sein des lieux décisionnels des associations étudiantes;
- Encourager la participation des femmes dans les activités associatives.

### **Critères d'admissibilité**

Afin d'être admissibles, les demandes faites dans le cadre de ce programme doivent respecter tous les critères suivants :

- Être déposée au nom d'une association étudiante membre de la FAÉCUM ou d'un comité relevant d'une association étudiante membre de la FAÉCUM;
- Avoir amorcé ou poursuivi, entre le 1er mai précédant le dépôt de la candidature et le 30 avril suivant, un plan d'action visant à améliorer la représentation des femmes au sein des lieux décisionnels;
- Dans le cadre de ce plan d'action, avoir réalisé ou planifier réaliser au moins une mesure, un projet ou une activité qui pourrait être financé par une subvention.
- L'étudiant ou l'étudiante responsable de la candidature ne doit pas être une employée ou un employé permanent de la FAÉCUM, ni un membre ou une membre du bureau exécutif, du conseil d'administration ou du comité d'attribution des bourses et subventions de la FAÉCUM.

---

\* Ce document n'est pas un texte réglementaire. Il n'a donc aucune valeur légale et représente uniquement un résumé explicatif de la [Politique de gestion des bourses et subventions](#).



**F A É C U M**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS  
ÉTUDIANTES DU CAMPUS  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

## Critères évalués

- Le respect des objectifs du programme;
- La présence d'un plan d'action détaillé et réalisable compte tenu des ressources financières, matérielles et humaines disponibles;
- Les efforts déployés dans la rédaction et la mise en œuvre du plan d'action, par exemple la mobilisation des actrices et des acteurs pertinents, la consultation d'expertes et d'experts ou la recherche de financement;
- La diversité et la quantité des mesures prévues ou mises en place dans le cadre du plan d'action;
- Les aspects innovants des mesures;
- Le caractère inclusif des mesures;
- Le rayonnement des mesures;
- La proportion de membres de l'association étudiante rejointe par les mesures;
- Les retombées positives et les impacts des mesures sur l'implication et la représentation des femmes;
- La qualité du français et de la présentation de la demande;
- Tout autre critère jugé nécessaire selon le comité d'attribution des bourses et des subventions afin de permettre une meilleure sélection.

## Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles dans le cadre de la subvention assortie au prix :

- Les frais relatifs à la mise en place de mesures visant à améliorer la représentation des femmes au sein des lieux décisionnels des associations étudiantes;
- Les frais relatifs à l'organisation d'une activité en lien avec les objectifs du programme.

## Modalités de remise et de traitement de la demande

- Le formulaire de demande doit être rempli à l'aide de la plus récente version du logiciel [Adobe Acrobat Reader DC](#);
- La demande doit être envoyée par courriel [bourses@faecum.qc.ca](mailto:bourses@faecum.qc.ca). Aucune demande papier ne sera traitée;
- L'étudiante ou l'étudiant responsable de la candidature recevra une réponse dans les 30 jours suivant la date limite.